

Rapport de jury certification complémentaire FLS

Session 2023

1. TEXTES DE REFERENCE

Note de service n°2004-175 du 19-10-2004 parue au Bulletin Officiel (BO) n°39 du 28 octobre 2004,

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

actualisée par la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019, (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

2. COMPOSITION DU JURY

- Catherine PIETRUS IA-IPR de Lettres
- Gina BACCARARD-LORDINOT formatrice en FLE/FLS
- Marie-Catherine BOURDENET professeure en UPE2A

3. PROFIL DES CANDIDATS

	1 ^{er} Degré	2 nd degré
INSCRITS	3	4
PRESENTS	3	3
ADMIS	2	2

4. ORIGINE DES CANDIDATS

Professeurs des écoles	3	Professeurs certifiés	4
UPE2A	2	Lettres	1
Classe ordinaire	1	Mathématiques	1
		Anglais(Absent)	1
		Documentation	1

5. FINALITES DE LA CERTIFICATION, METHODOLOGIE ET ATTENDUS DE LA PART DU JURY

5.1 Finalités

La certification consiste pour les candidats à valider « des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leur concours et de disposer d'un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement ».

5.2 Méthodologie

La certification requiert une préparation articulée autour d'un rapport rédigé soumis au jury et une épreuve orale. Les rapports doivent mettre en exergue les expériences et compétences professionnelles développées par les candidats, tout au long de leur carrière, en lien avec la certification.

Il est rappelé aux futurs candidats que l'inscription à l'examen nécessite un enregistrement en ligne sur le site académique accompagnée d'un rapport faisant état de leur parcours de formation en FLE-FLS et de leurs expériences dont ils développent la plus significative. Ce rapport de 5 pages maximum devra obligatoirement et exclusivement téléversé dans l'espace candidat de l'application CYCLDES.

5.3 Attendus de la part du jury

Le jury s'attache à identifier les capacités et connaissances particulières permettant « l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les UPE2A pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés sans maîtrise de la langue française.

Les candidats doivent, concernant l'enseignement du Français Langue Seconde, avoir de solides connaissances théoriques. Ils doivent connaître les textes réglementaires qui régissent l'organisation et le fonctionnement de cet enseignement en académie et au niveau européen. Ils ne peuvent ignorer l'existence du cadre européen commun de référence des langues (C.E.C.R.L.) pour les niveaux attendus en langue, la démarche retenue et l'évaluation. De même, ils doivent faire montre d'une perception des divers aspects des programmes des premier et second degré concernant la maîtrise des langues.

En outre, le jury attend des candidats qu'ils maîtrisent la différenciation entre le Français Langue Seconde (FLS), le Français Langue Etrangère (FLE), et le Français Langue de Scolarisation (FLSco) pour adapter la didactique et la pédagogie et prendre en charge les apprentissages des élèves selon leurs besoins. Il est, enfin, important que les candidats aient de solides connaissances en phonétique et phonologie : en pédagogie du FLS, du FLE et du FLSco, la comparaison des langues est utile pour amener les élèves à mieux comprendre le fonctionnement des langues.

6. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

6.1 Modalités

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury de vingt minutes maximum.

• Le dossier

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat. Ce dossier permet au jury d'apprécier le parcours et l'expérience du candidat dans le domaine visé. Le candidat s'attachera alors à présenter son parcours professionnel d'une part et ses apports pédagogiques d'autre part. Il doit mettre en exergue des éléments saillants de son parcours professionnel, faire montre de ses acquisitions de compétences et de l'analyse de sa pratique professionnelle.

• L'exposé du candidat

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, sur son expérience et pratiques professionnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans d'autres domaines notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre personnel ou professionnel.

Lors de cet exposé, le candidat démontre sa capacité à prendre en charge des élèves allophones et son aptitude à mettre en œuvre des projets favorisant l'inclusion de ces élèves. Le jury apprécie tout particulièrement les productions d'élèves ou tous autres documents pouvant justifier que le candidat a bien perçu les enjeux de la prise en charge des élèves. Les candidats n'ayant pas d'expérience en UPE2A peuvent relater toute expérience significative de prise en charge d'élèves allophones et proposer des pistes pédagogiques en lien avec l'enseignement du Français langue de scolarisation.

Le jury est particulièrement attentif à la qualité de présentation et de rédaction des dossiers.

• L'entretien

L'entretien doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat sur les notions et concepts liés au Français Langue Seconde, les contenus des programmes d'enseignement, les méthodes d'apprentissage adaptés aux élèves allophones. Il permet également d'approfondir la réflexion sur les données évoquées par le candidat, notamment ses expériences professionnelles. Le jury doit aussi pouvoir mesurer les capacités du candidat à s'impliquer au sein d'une école, d'un collège ou d'un lycée dans la conception, la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités concourant à l'inclusion de ces élèves.

6.2 REMARQUES ET CONSEILS DU JURY

Le jury précise que la certification en FLS est un examen qui s'appuie sur l'acquisition de compétences propres à l'enseignement en UPE2A. L'intérêt et l'enthousiasme pour cet enseignement sont nécessaires et certes louables mais ne suffisent pas pour valider ces compétences. Il invite les candidats à s'interroger sur leurs motivations à présenter cette certification qui n'est en aucun cas une approbation pour découvrir l'enseignement aux élèves allophones mais bien une validation de leur expérience. De même, le jury conseille-t-il aux enseignants en UPE2A qui n'ont qu'une année de pratique d'engranger de l'expérience et du savoir-faire avant de passer la certification.

• Le dossier

Le jury invite les candidats à présenter un rapport structuré, soigné et argumenté. Il recommande fortement au candidat de ne pas se limiter à une énumération de projets qu'il aura menés, des différentes formations ou missions à son actif mais de proposer une mise en exergue des expériences et compétences professionnelles développées en lien avec la certification visée et une réflexion rendant compte de ses motivations. La partie pédagogique doit être cohérente, structurée et tenir compte du niveau des élèves et de leurs besoins. Lors de la rédaction du dossier, il est recommandé aux candidats de vérifier les termes qu'il mentionne, la terminologie à la base de l'enseignement du FLS/FLSco étant précise.

Le jury recommande aux futurs candidats une préparation rigoureuse.

- **L'exposé**

Le jury invite les candidats à préparer plus soigneusement cette partie de la certification. L'exposé ne consiste pas en une répétition du rapport d'activité dont le jury a pris préalablement connaissance. Si des éléments peuvent être repris, le jury apprécie que ce soit pour une explicitation, un approfondissement, une mise en perspective d'une expérience pédagogique. Mais il ne peut en aucun cas, s'agir de lire des notes et encore moins la photocopie du rapport en possession du jury. Il apprécierait également que les candidats proposent un plan structuré et organisé et un propos étayé d'exemples concrets d'activités.

Le jury recommande aux futurs candidats de s'entraîner à gérer leur temps. Les exposés durant 2 minutes au lieu des 10 précisées dans les textes officiels, ne peuvent avantager le candidat.

- **L'entretien**

L'entretien de 20 minutes qui suit l'exposé oral doit permettre au candidat d'explicitier des points de son rapport d'activité ou de son exposé, de montrer sa motivation pour la prise en charge des élèves allophones, sa connaissance des textes réglementaires.

Le jury apprécierait que le candidat soutienne ses dires par de vraies réalisations. Il ne suffit pas, par exemple de dire que l'on fait de la pédagogie différenciée, de la collaboration avec les collègues ou de la co-animation ou que l'on utilise l'outil numérique sans pouvoir le justifier. Il est attendu du candidat qu'il propose notamment une démarche pédagogique ou une pratique de classe qu'il soit en mesure d'explicitier.

Certains candidats ont fait part de leur expérience dans des systèmes scolaires parallèles, contestant le cadrage de l'enseignement en UPE2A, tel qu'il est préconisé par les textes officiels proposant notamment des méthodes d'évaluation ne relevant pas du cadre réglementaire. Bien que le jury accorde toute sa place à l'originalité, il attend du candidat qu'il respecte la réglementation.

- **Connaissances et compétences**

- Textes**

Le jury conseille aux futurs candidats d'avoir une lecture approfondie des textes réglementaires de l'UPE2A, de la prise en charge des élèves allophones et de l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés, de l'organisation du CASNAV qu'ils peuvent consulter dans la circulaire 2012-141 du 02-10-2012.

- Concepts et outils**

Le jury conseille aux futurs candidats d'avoir une bonne maîtrise des concepts FLE/FLS/FLSco et des outils spécifiques à l'inclusion et à l'enseignement auprès d'élèves allophones. Le candidat doit être capable de montrer en quoi la prise en charge de l'enseignement aux élèves allophones, singulièrement en UPE2A, nécessite une complémentarité de ces concepts.

-Profil des élèves

Le jury attend du candidat qu'il se renseigne sur le public allophone spécifique à la Martinique, majoritairement issu des autres îles de la Caraïbe notamment en ce qui concerne sa culture et sa langue première afin d'éviter, un discours non outillé, des opinions arrêtées, la projection de préjugés et de jugements de valeur. Ainsi, s'il n'enseigne pas en UPE2A, il lui est conseillé d'assister à des séances, de mener quelques séances avant de passer la certification.

-Réflexion et adaptation

Le candidat doit être capable de se détacher de sa discipline et de sa pratique quotidienne. Il doit pouvoir se projeter dans l'enseignement du FLS et être en mesure d'envisager une séquence, une séance ou une démarche, une pratique de classe, des éléments de progression, des objectifs pédagogiques précis et adaptés aux besoins d'apprentissage des élèves allophones tout comme il doit pouvoir interroger le lien entre le dispositif UPE2A et l'inclusion de ces élèves en classe ordinaire.

-Formation

Le jury rappelle aux futurs candidats se former en s'inscrivant au Plan Académique de Formation (PAF) et dans M@gistère.

Les candidats qui ont obtenu la certification cette session 2023 se sont notamment illustrés par la qualité de leur rapport d'activité, leur exposé clair étayé d'exemples concrets, la monstration de leur motivation et de leurs connaissances théoriques et pratiques du dispositif. Certaines prestations, en revanche, ont été émaillées par des défauts rédhibitoires ne pouvant donner lieu au succès : méconnaissance du CASNAV, dossier non soigné, exposé très court et stéréotypé, méconnaissance ou refus des textes et de la réglementation, absence de connaissance du CECRL, incapacité à se détacher de son quotidien et à se projeter dans la posture professionnelle d'un enseignant accueillant des élèves allophones, préjugés sur la langue, la culture et les capacités cognitives et intellectuelles des apprenants.

Pour les membres du jury

La présidente Catherine PIETRUS